



Mazuby



Communauté de Communes
du Pays de Sault

Circuit L Les Estives

Distance :
8km

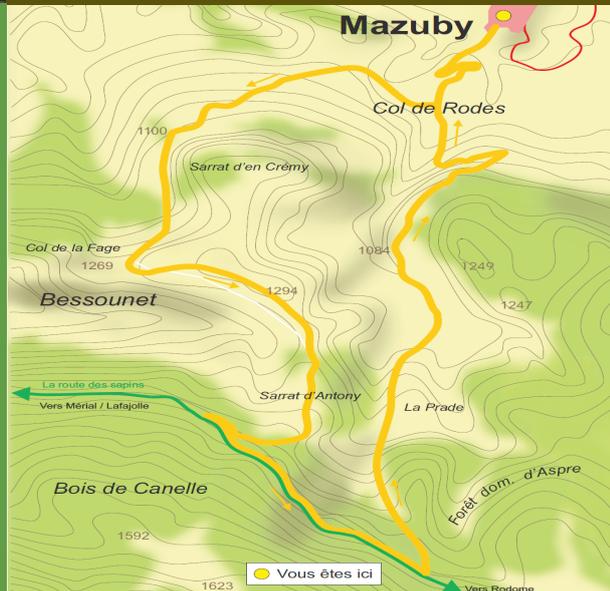
Difficulté :
Moyenne

Durée :
5h

Balisage :
Jaune

Dénivelé :
+ 485m

**Carte IGN
Top25 n°
2248 ET**



**Gîte rural
et
communal
de Mazuby**
04 68 20 70 38

**Refuge non
gardé de
l'Ourtiset**
04 68 20 76 55

NATURE, HISTOIRE & PATRIMOINE

Dès le départ de cette randonnée vous grimpez sur les hauteurs de Mazuby par les chemins d'estives, où vous pourrez admirer à partir de ce belvédère privilégié, les paysages du petit plateau et de la Vallée du Rébenty. Cette escapade sera l'occasion de vous narrer la coutume des pâturages communaux qui au 19ème siècle étaient la cause de conflits d'intérêts dans ce petit village du Pays de Sault.



A voir sur ce circuit :

- Paysages pastoraux
- La route des sapins



Devant la mairie



Devant la mairie

- 1 Au départ de la mairie, prendre à droite la route qui sort du village et et vous amène sur une piste forestière.
Continuer jusqu'au Col de Rodes (croisement), là, prendre à droite. Après quelques minutes de marche, prendre le chemin à gauche et laisser la piste VTT sur la droite. A la fin de la piste forestière, suivre le chemin à gauche dans la forêt et longer la clôture, vous arriverez au col de la Fage.
- 2 Du col, suivre le chemin à gauche et rejoindre la piste qui monte et vous amenera à la Route des Sapins. Prendre la route à gauche, après un peu plus d'un kilomètre, un panneau vous indiquera, à gauche, le chemin à suivre pour rejoindre le départ.
- 3 A la fin de ce chemin une route forestière vous permettra de retrouver la même piste qu'à l'aller et de rejoindre Mazuby.
- 4

La vie pastorale en Pays de Sault :

De 1790 au début du 20ème siècle, dans chaque communauté villageoise du Pays de Sault reviennent les mêmes préoccupations et les mêmes procès-verbaux dressés par le garde champêtre. Que ce soit les consuls du 18ème siècle ou bien les municipalités des 19ème et 20ème siècle, beaucoup de temps et d'encre sont consacrés pour ordonner la vie pastorale. En effet, tout est précieux : l'espace et le temps réservés à chaque espèce de bétail, la désignation des pâtres communaux qui seront chargés de la "ramade" (les ovins) ou de la "bouade" (les bovins). La paix au village est à ce prix.

Là où le mouton avait pâture, le boeuf refusait de manger car l'odeur forte de l'ovin avait imprégné l'herbe. Pour pallier à ces conflits d'usages, des règles strictes étaient alors fixées; lorsque le troupeau de brebis traversait une prairie pour gagner un abreuvoir, le berger devait passer vite. Il a donc fallu depuis des siècles, délimiter l'espace attribué à chaque espèce de bétail.

En 1889, à Mazuby, pour éviter toute contestation, il est décidé que tout propriétaire de bêtes à grosses cornes paiera sa part même s'il ne confie pas son bétail au pâtre communal. On veut ainsi maintenir la coutume des pâturages communaux.

(Source : "Le Pays de Sault" - ACCES 1998)